



POUR LA RÉOUVERTURE IMMÉDIATE DES NÉGOCIATIONS

FORCE OUVRIÈRE s'est battue ces derniers mois pour le maintien d'une mission handicap dans le cadre d'une convention avec l'Agefiph ainsi que pour la création d'un Organisme Paritaire de Prévention, pour la branche professionnelle des activités sanitaires, sociales et médico-sociales. FO en a d'ailleurs voté la préfiguration en mars 2025.

FORCE OUVRIERE n'a eu de cesse de faire des propositions d'amélioration de l'accord initial et minimaliste proposé par les employeurs - AXESS.

Pour FO, la création d'un OPP doit garantir le déploiement sur l'ensemble du pays, métropole et outre-mer, d'une réelle mission de prévention des risques professionnels, de santé au travail et couvrir la mission handicap.

AXESS n'en a tenu aucun compte. Pire, les employeurs ont mordu les lignes rouges du mandat de chacune des organisations syndicales présentes à la table de négociations.

Une position qui a compromis toute conclusion d'accord.

L'OPP aurait pour ambition, en plus de sa vocation de préventive de la santé au travail des salariés de la branche, de sauvegarder les emplois de l'association OETH et d'en créer de nouveaux. **Une offre globale allant de la prévention primaire à la gestion des risques d'inaptitude.** Tout l'intérêt du dispositif se retrouve dans ses missions avec une mise en œuvre future par les salariés d'OETH, dont l'expérience et le professionnalisme garantissent une mise en œuvre immédiate et optimale

Pour que l'OPP soit un projet ambitieux, encore faudrait-il y mettre les moyens. Or AXESS n'a rien proposé de sérieux en ce sens. C'est inadmissible quand on connaît les enjeux de cette négociation. La plupart des revendications FO ont été écartées, et en particulier :

- La mise en place (y compris la perspective à moyen terme) de délégations régionales dévolues aux missions prévention et handicap,
- Le financement de la promotion de l'accord par les signataires
- Une contribution à hauteur des enjeux

La seule avancée que nous pourrions retenir serait l'évolution de la contribution des associations de 0,025 % initialement proposée par les employeurs à 0,05% de la masse salariale brute. Le taux proposé initialement étant particulièrement bas, cette augmentation peut être analysée comme une manœuvre quelque peu grossière pour sauver les apparences.

Ne parlons même pas de la possibilité pour les « entreprises » d'échapper, dans la limite de 50 %, à une partie de cette contribution au titre des actions qu'elles auraient mis en œuvre.

Nous tenons à rappeler haut et fort que **FORCE OUVRIERE s'est battue pour un accord ambitieux seul garant du maintien des emplois de l'association OETH, de la pérennisation de l'accord avec l'AGEFIPH, et de la construction d'une réelle politique de Branche, de prévention et de santé, pour l'ensemble des salariés de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale.**

FO n'accepte pas le chantage à l'emploi. **AXESS n'a pas cherché à obtenir une majorité, elle doit maintenant en tirer les conséquences.**

Pour FO cette situation peut et doit trouver une issue favorable. C'est pourquoi, **FORCE OUVRIÈRE exige la réouverture immédiate des négociations.**

OUI À UN ORGANISME PARITAIRE DE PRÉVENTION À HAUTEUR DES ENJEUX !

Paris, le 07 avril 2026